

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 4 Avril 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice: 110

Quorum: 56

Membres présents : 80

Pouvoirs: 11

Membres votants: 91

Date de la convocation : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatre avril à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents: Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Edmond DESHAYES, Christian DESLANDE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Martine DUTOUR (Suppléant de Roger BONNEVILLE), Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Valérie GUYOMARD (Suppléant de Joël DESCAMPS), Patrick HAUTECHAUD, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Philippe MATHIERE, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU.

Etaient absents/excusés: Jean-Michel ADELINE, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Franck GIFFARD, Jean-Marie GOSSE, Sonia GUEDON, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Marie-Françoise LECLERC, Camille Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Jean PLENECASSAGNE, Bruno PRIVE, Denis SZALKOWSKI, Josiane VARAISE, Guillaume WIENER.

Pouvoirs: Michel AUGER Donne procuration à Yves RUEL, Christian BAISSE Donne procuration à André VAN DEN DRIESSCHE, Anne BARTHOW Donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Sabrina BECHET Donne procuration à Sara FERAUD, Laure BONMARTEL Donne procuration à Gérard LEMERCIER, Sandrine BOZEC Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Jean-Pierre DELAPORTE Donne procuration à André ANTHIERENS, Patrick LHOMME Donne procuration à Jean-Louis GROULT, Sébastien ROEHM Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD, Nicolas SEYS Donne procuration à Myriam DUTEIL, Jean-Baptiste VOISIN Donne procuration à Frédéric SCRIBOT.

Délibération n° 27/2023 : Reprise anticipée des résultats 2022 et affectation prévisionnelle en réserve – Budget (29905) Office de Tourisme - M14

Après vérification des Comptes avec la Trésorerie de Bernay et avant le vote du compte administratif 2022 du budget (29905) Office de Tourisme - M14, il est constaté les résultats suivants :

un excédent de fonctionnement : + 61 771.96 €
un déficit d'investissement : - 6 065.51 €

Il est proposé une délibération d'affectation des résultats 2022 anticipés au Budget Primitif 2023 du budget annexe (29905) Office de Tourisme - M14, tenant compte des restes à réaliser, lesquels sont les suivants :

Dépenses : - 230.88 €
Recettes : 0.00 €

L'affectation anticipée des Résultats 2022 est ainsi proposée :

Recettes de Fonctionnement c/002 : + 55 475.57 €
Dépenses d'Investissement c/001 : - 6 065.51 €
Recettes d'investissement c/1068 : + 6 296.39 €

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS						
RESULTAT ESTIME DE FONCTIONNEMENT/EXECUTION	61 771,96					
a. Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-20 928,20					
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00					
c. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	82 700,16					
RESULTATS A AFFECTE d. = a + c (1) (si d est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	61 771,96					
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-6 296,39					
e. Solde d'éxécution cumulé d'investissement précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 065,51					
D001 (si déficit)	-6 065,51					
R001 (si excédent)	0,00					
f. Solde des restes à réaliser d'investissement précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-230,88					
Besoin de financement	-230,88					
Excédent de financement (1)	0,00					
Besoin de financement = e + f	6 296,39					
AFFECTION (2) d. = G+ H	61 771,96					
1) Affection en réserves R1068 en investissement	6 206 20					
G = au minimum couverture du besoin de financement F	6 296,39					
2) H. Report en fonctionnement R002	55 475,57					
DEFICIT REPORTE D002	0,00					

⁽¹⁾ Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

⁽²⁾ Les règles d'affection des résultats des régies SPIC sont prévues pr les articles R.2221-48 et R 221-90 du CGCT.

⁽³⁾ En ce cas, il n'y a pas d'affectation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article R. 2311-13;

Vu les comptes de gestion provisoires du Comptable Public ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

✓ **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats et l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget (29905) Office de Tourisme - M14 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
80	11	91	0	91	0	91

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20230404-27_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023 Affichage : 11/04/2023